



[Lester B. Pearson School Board](http://www.lbpsb.qc.ca)
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
1925 Brookdale Ave., Dorval, QC, Canada
www.lbpsb.qc.ca

Directives de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson sur les relations avec les médias

Responsable des relations avec les médias

Les membres des médias intéressés à recevoir des nouvelles et des annonces directement de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson sont invités à communiquer avec elle pour s'inscrire et les obtenir dès qu'elles sont disponibles. Envoyez un courriel à : dbecker@lbpsb.qc.ca

Les demandes spécifiques des médias doivent être directement envoyées à Darren Becker, directeur des Communications et du développement communautaire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson : dbecker@lbpsb.qc.ca. Précisez le but de votre article et s'il concerne une ou des écoles en particulier, une personne précise ou des sujets plus vastes de notre organisme.

Toutes les entrevues, les photographies et les vidéos faites dans les locaux de la commission scolaire ou portant sur un membre du personnel ou des élèves doivent être organisées à l'avance pour que les dispositions nécessaires soient prises.

Les médias doivent obtenir l'autorisation de la commission scolaire avant de se rendre dans ses locaux ou de filmer des images de ceux-ci, du personnel, des élèves autres que celles qui sont légalement permises.

Notez que le service des Communications de la commission scolaire peut donner cette autorisation et, par extension, nous demandons aux médias de s'abstenir de contacter directement les écoles, le personnel ou les élèves.

Filmer, photographier ou interviewer des élèves

Tous les médias qui désirent filmer, photographier ou interviewer dans nos locaux des élèves de la maternelle au secondaire V et des élèves qui étudient à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et à la formation continue doivent obtenir au préalable l'autorisation d'un employé désigné par la commission scolaire. De plus, les médias qui arrivent à la commission scolaire pour prendre des photos ou filmer des entrevues doivent en tout temps être accompagnés par un employé.

Tous les formulaires de consentement requis doivent aussi être signés à l'avance. L'autorisation de filmer ou d'interviewer des élèves ou des locaux prendra fin quand la vidéo ou l'entrevue approuvées seront terminées.

La commission scolaire se réserve le droit de refuser les demandes des médias pour toute raison que ce soit.

Responsable des relations avec les médias

Darren Becker
Directeur, Communications et développement communautaire
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
C : dbecker@lbpsb.qc.ca
T : 514.772.0122